

SEANCE PLENIERE DU 23 JUIN 2023

Pour un approvisionnement énergétique durable

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 23 juin 2023 et sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement – Climat – Energie,

1. demande, au vu de la situation géopolitique actuelle, qu'une stratégie concrète soit mise rapidement en place à l'échelle du Rhin supérieur pour diminuer drastiquement la dépendance du territoire aux énergies fossiles en accélérant et intensifiant le développement des énergies renouvelables en cours ;
2. souhaite que tous les moyens soient mis en œuvre pour diminuer la consommation énergétique finale globale du territoire (entreprises, institutions publiques, citoyens) via deux leviers : la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique ; appelle à cette fin à développer notamment la récupération de la chaleur industrielle et à privilégier quand cela est possible les solutions à consommation énergétique minimale notamment dans les domaines des transports, de l'éducation de la publicité ou des systèmes d'information ;
3. rappelle que le passage à une économie décarbonée, aujourd'hui indispensable (l'objectif de l'Union européenne est la neutralité carbone à l'échelle 2050), nécessitera, d'une part, une meilleure efficacité énergétique des bâtiments et des véhicules et, d'autre part, un recours accru à de l'électricité et de la chaleur produites sans émissions de gaz à effet de serre ; demande, lorsque cela est possible, que les besoins en chaleur soient directement comblés par la production de chaleur et non la transformation d'électricité ;
4. souligne que le risque de baisse de la tension du réseau d'approvisionnement électrique (ou « brownout ») est en augmentation de par la libéralisation du marché de l'énergie ainsi que par la transition énergétique en cours, afin d'éviter que le réseau de transmission n'atteigne les limites de ses capacités ;
5. soutient les plans alternatifs relatifs à la constitution d'un parc d'innovation durable à Fessenheim, qui contribuerait au développement d'un marché de l'énergie porteur d'avenir et décarboné ; à cet égard, sollicite une analyse technico-économique détaillée des solutions présentées dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée par EUCOR et le « Upper Rhin Cluster for Sustainability Research », (possibilités de création d'un centre pour batteries vertes, recyclage de batteries, technologie de l'hydrogène et réseaux électriques intelligents) afin de parvenir rapidement à des solutions opérationnelles ;
6. souligne l'importance de diversifier les sources d'énergie locales et décarbonées afin de pouvoir répondre à la demande en approvisionnement, quelles que soient les circonstances économiques, géopolitiques et météorologiques ; soutient en ce sens le développement dans le Rhin supérieur d'écosystèmes autour de l'hydrogène, vecteur d'énergie innovant et pilier de la transition énergétique actuelle ;

7. appelle à optimiser l'utilisation de l'énergie solaire en
 - ne soutenant que les projets agrivoltaïques n'ayant pas d'impact négatif sur la production agricole. Une vigilance particulière doit être apportée afin que la production agricole reste l'activité principale des terrains concernés, afin de préserver la production locale ; les importations alimentaires pouvant favoriser la déforestation.
 - privilégiant et en encourageant prioritairement l'installation de panneaux sur les toits et en soutenant la production locale de panneaux photovoltaïques,
 - soutenant les projets de photovoltaïque flottant, p.ex. sur des gravières,
 - s'appuyant sur le système des labels volontaires, tels que le label AFNOR, dans le développement de nouveaux projets photovoltaïques ;
8. attire l'attention des acteurs locaux et suprarégionaux sur la nécessité de développement du stockage d'énergie pour pallier à l'intermittence des énergies renouvelables et nouvelles (éolien, photovoltaïque, ...) ; encourage ce développement de manière concertée et intelligente, en s'appuyant sur les techniques les mieux adaptées à chaque situation : station de transfert d'énergie par pompage, stockage électrochimique (batteries, super condensateurs), stockage thermodynamique par air comprimé, volants d'inertie, hydrogénéation ou méthanisation.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
 - au Ministère de la Transition écologique
 - aux députés de l'Assemblée nationale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Préfecture de la Région Grand Est
 - à la Région Grand Est
 - à la Collectivité européenne d'Alsace
 - à l'ADEME
- en Allemagne :
 - au Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la sécurité nucléaire et de la protection des consommateurs
 - au Ministère de l'environnement, du climat et du secteur énergétique du Bade-Wurtemberg
 - au Ministère de la protection du climat, de l'environnement de l'énergie et de la mobilité de Rhénanie-Palatinat
 - aux députés du Bundestag issus de l'espace du Rhin supérieur
- en Suisse :
 - à l'Office fédéral de l'environnement
 - aux membres de l'Assemblée fédérale issus de l'espace du Rhin supérieur
 - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau transfrontalier :
 - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
 - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (pour information)
 - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)
 - aux Piliers de la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur (pour information)